

LA REOUVERTURE DES BRAS SECONDAIRES ou ANNEXES FLUVIATILES

Objectifs:

- Reconquérir l'espace de divagation ou l'espace rivière des cours d'eau.
- Limiter les aménagements de protection contre les crues.
- Favoriser l'écoulement naturel du cours d'eau.
- Limiter les risques liés aux crues et aux inondations.
- Augmenter le champs d'expansion des crues.

Mise en pratique:

On définit par annexes fluviales les chenaux que l'Adour occupent lors des crues.

Le but à atteindre n'est pas que les tous les bras soient en eau toute l'année, mais qu'il soit fonctionnel lors des fortes crues.

Ils permettent un étalement des eaux débordantes et jouent un rôle de freins de crue en diminuant considérablement les vitesses d'écoulement du lit principal.

L'intervention sur la végétation visera à dégager le fond du lit mineur des annexes de toute végétation ligneuse (vivante ou morte, debout ou couchée) et à obtenir une végétation rivulaire équilibrée sur les berges par abattage sélectif et allégement de cépées des différentes espèces.

Les recommandations:

Toutes les interventions seront entreprises de façon à :

- ne pas détériorer la végétation conservée
- ne pas abîmer les berges.



Réouverture du bras secondaire



Mise en eau des bras secondaires lors d'une crue

Autres exemples



Avant la crue



Après la crue



Réouverture d'un bras



Bras en crue